

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 26 mai 2021

Avis administratifs

7254624101 - AA

Commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme 1ER AVIS

Par arrêté en date du 11 mai 2021 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, le Maire, M. Arnaud PERICARD a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure.

À cet effet, M. Alain RISPAL, ayant pour profession cadre supérieur dans le transport, a été désigné par la présidente du Tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au Centre Administratif de la Mairie, 86-88, rue Léon-Désoyer du lundi 14 juin à 9 h 00 au jeudi 15 juillet 2021 à 17 h 30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00,
- du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 30,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en ligne, sur le site de la ville, dans la rubrique urbanisme et aménagement.

M. le commissaire enquêteur recevra le public, dans le respect des règles sanitaires de distanciation, au Centre administratif de la mairie le :

- lundi 14 juin de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 23 juin de 14 h 30 à 17 h 30,
- samedi 3 juillet de 9 h 30 à 12 h 30,
- samedi 10 juillet de 9 h 30 à 12 h 30,
- jeudi 15 juillet de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, pourront être consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public : registre papier disponible au Centre administratif de la mairie ou registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <http://modification-n1-plu-sgel.enquetepublique.net/>

Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : modification-n1-plu-sgel@enquetepublique.net ou par écrit à l'intention du commissaire enquêteur, au Centre administratif, 86-88, rue Léon-Désoyer.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de Saint-Germain-en-Laye dans le délai d'un mois et pourront être consultés au Centre administratif et sur le site internet de la Ville à l'issue de l'enquête.

7255053601 - AA

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Communes de POISSY et SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Avis d'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la réalisation de la phase 2 du Tram T13

2EME AVIS

Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de déterminer les emprises foncières à exproprier et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 22 jours, du vendredi 21 mai au vendredi 11 juin 2021 inclus. Commissaire enquêteur : M. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques.

Lieu de l'enquête :

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la mairie de Poissy et à la mairie de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur les biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie de Poissy et à la mairie de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

- soit consignées par les intéressés sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://phase2-tram13.enquetepublique.net>

Ces observations et propositions seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent les :

- vendredi 21 mai 2021 de 8 h 30 à 12 h 00 au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye - 86-88, rue Léon-Désoyer,
- jeudi 27 mai 2021 de 16 h 00 à 19 h 00 à l'hôtel de ville de Poissy,
- samedi 5 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 30 à l'hôtel de ville de Poissy,
- vendredi 11 juin 2021 de 13 h 30 à 17 h 30 à l'hôtel de ville de Poissy.

En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes notamment lors des permanences.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la mairie de Poissy et à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public.

UNE ADRESSE E-MAIL

Pour nous adresser vos annonces légales plus rapidement
annonces.legales@medialex.fr

Département 78 - Le Courrier des Yvelines - Mercredi 26 mai 2021

Avis administratifs

7254627901 - AA

Commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye avec le projet de restructuration du site de l'Hôpital 1ER AVIS

Par arrêté en date du 11 mai 2021 prescrivant l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye avec le projet de restructuration du site de l'Hôpital, le Maire, M. Arnaud PERICARD a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure.

À cet effet, M. Reinhard FELGENTREFF, ayant pour profession gérant de société industrielle, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au Centre administratif de la mairie, 86-88, rue Léon-Désoyer du vendredi 11 juin au lundi 12 juillet 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00,
- du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 30,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en ligne, sur le site de la Ville, dans la rubrique urbanisme et aménagement.

M. le commissaire enquêteur recevra le public, dans le respect des règles sanitaires de distanciation, au Centre administratif de la mairie le :

- vendredi 11 juin de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 26 juin de 9 h 00 à 12 h 30,
- mercredi 7 juillet de 13 h 00 à 17 h 30,
- lundi 12 juillet de 13 h 00 à 16 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye avec le projet de restructuration du site de l'Hôpital, pourront être consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public : registre papier disponible au Centre administratif de la mairie ou registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <http://declarationdeprojet-mec-plu-sgel.enquetepublique.net>

Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : declarationdeprojet-mec-plu-sgel@enquetepublique.net ou par écrit à l'intention du commissaire enquêteur, au Centre administratif, 86-88, rue Léon-Désoyer.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de Saint-Germain-en-Laye dans le délai d'un mois et pourront être consultés au Centre administratif et sur le site internet de la Ville à l'issue de l'enquête.

Vie de sociétés

7255090801 - VS

KEYNUM GROUP

Société par actions simplifiée
au capital de 125 000 euros
Siège social : 7, rue Poullain-Duparc
35000 RENNES
RCS Rennes 888 655 271

AVIS DE MODIFICATIONS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 10 mai 2021, de Rennes (35000), 7, rue Poullain-Duparc, à Maisons-Laffitte (78600), 23, avenue de Saint-Germain. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
- M. Hans-Jörg VON METTENHEIM, demeurant à Maisons-Laffitte (78600), 23, avenue de Saint-Germain, appartement 11, a été nommé Président de la société en remplacement de M. Sylvain BARTHELEMY, Président démissionnaire, à compter du 10 mai 2021, sans limitation de durée ; sa nomination aux fonctions de Président mettant fin à son mandat de Directeur Général.

La société, immatriculée au R.C.S. de Rennes sous le numéro 888 655 271, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de Versailles.

Pour avis
Le Président

7255202001 - VS

SCI GMU

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 33, avenue Marcelle
78740 VAUX-SUR-SEINE
RCS Versailles 353 956 147

DISSOLUTION

L'associé unique a décidé le 18 mai 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 18 mai 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Elle a nommé comme liquidateur M. José HARTER demeurant 2, lieudit Bénerlin, 56250 Trefleau, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à 33, avenue Marcelle 78740 Vaux-sur-Seine. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Pour avis,
Le Liquidateur

7255451801 - VS

WHILE ZERO

SAS au capital de 102 000 euros
Siège Social :
37 domaine des Guérandes
78670 MÉDAN
RCS Versailles 809 011 265

NON DISSOLUTION

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 août 2019, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de la
Versailles.

7255149501 - VS

CAPITAL SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique de la société ARCEAL BPAR, SARL au capital de 150 000 euros, dont le siège est sis à Chambourcy (78240), 38, rue de Montaigu, RCS 504 209 214 Versailles en date du 24 novembre 2020, le capital a été augmenté par apport en nature pour un montant de 517 183 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention
Capital : 150 000 euros
Nouvelle mention
Capital : 667 183 euros.
Mention sera faite au RCS : Versailles.

7255055201 - VS

J C P A

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, place de Gascogne
78310 MAUREPAS
RCS Versailles 535 309 058

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 27 avril 2021, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société à responsabilité limitée J C P A a décidé de transférer le siège social du 9, place de Gascogne, 78310 Maurepas à ZAC des Templiers, Les Longues Raies, 27140 Gisors à compter du jour de ladite assemblée et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

7255403501 - VS



SELARL "Office Notarial de SAINT-AVERTIN"

Notaires associés
15, rue des Granges-Galand
37550 SAINT-AVERTIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Damien COLASSE, Notaire Associé de la SAS «Notaires Granges Galand Saint-Avertin», ayant son siège à Saint-Avertin, 15, rue des Granges-Galand, le 14 mai 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : VERSSUD.
Siège social : Les Clayes-sous-Bois (78340), 11, allée Saint-Exupéry.

Durée : 99 années.
Capital social : mille euros (1 000 euros).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est M. Jean-Baptiste GUEY demeurant Les Clayes-sous-Bois (78340), 11, allée Saint-Exupéry.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Pour avis,
Le Notaire

7255090601 - VS

KEYNUM INVESTMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 122 000 euros
Siège social : 7, rue Poullain-Duparc
35000 RENNES
RCS Rennes 829 767 177

AVIS DE MODIFICATIONS

D'un procès-verbal de l'associé unique du 10 mai 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 10 mai 2021, de Rennes (35000), 7, rue Poullain-Duparc, à Maisons-Laffitte (78600), 23, avenue de Saint-Germain. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
- M. Hans-Jörg VON METTENHEIM, demeurant à Maisons-Laffitte (78600), 23, avenue de Saint-Germain, appartement 11, a été nommé président de la société en remplacement de M. Sylvain BARTHELEMY, Président démissionnaire, à compter du 10 mai 2021, sans limitation de durée ; Sa nomination aux fonctions de Président mettant fin à son mandat de Directeur Général.

La société, immatriculée au R.C.S. de Rennes sous le numéro 829 767 177, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de Versailles.

7255421101 - VS

Dénomination :

EXPRESS PUB

Forme : SARL
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 2, rue Mathieu
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
879 101 590 RCS de Bobigny

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2021, les associés ont décidé, à compter du 15 février 2021, de transférer le siège social à 25, rue du Maréchal-Foch, 78000 Versailles.

Gérante : Mme Rime BOUDERBALA, demeurant 7, rue du Docteur-Audigier, 78150 Le Chesnay-Rocquencourt.

Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Versailles.

7255246601 - VS

SCI GIMMOS

Société Civile Immobilière
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 113, rue Hoche
78800 HOUILLES
RCS Versailles 409 754 561

DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 janvier 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18 janvier 2021 et sa mise en liquidation. Il a été nommé en qualité de liquidateur Mme Sylviane HUCHET née SOUBEY-RAND. Le siège de la liquidation est fixé à Les Sables d'Olonne (85180), 7, rue des Plesses, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposée au greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Autres légales

7255414001 - DL

Avis de saisine de légataire universel Délai d'opposition

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code
de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 2 septembre 2019, Mme Christiane KOCH, retraitée, demeurant à Marly-le-Roi (78160) 11, allée du Mississippi. Née à Bonneville (74130), le 29 juillet 1946 et décédée à Poissy (78300), le 29 juillet 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Laure NAVALON, Notaire à Marly-le-Roi (78160), 18, avenue de Saint-Germain, le 19 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Laure NAVALON, Notaire à Marly-le-Roi (78160), 18, avenue de Saint-Germain, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de Versailles (78000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



Vous quittez
le pays ?

Abonnez-vous !

le Courrier
des Yvelines